

Conseil convoqué le 4 juillet 2025,
suite à la réunion du 3 juillet 2025 qui n'avait pas le quorum

Conseil municipal du	9 juillet 2025	Délibération N°	2025-31	1/1
----------------------	----------------	-----------------	---------	-----

OBJET : Redevance du droit d'occupation du Domaine Public avec fourniture d'électricité

Tableau des présences

Conseillers	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	X		
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET		X	
Laurence HUZE		X	Patricia BRAY
Franck LAMBLARDY		X	Raphaël NORBLIN
Mathieu MARÇAL		X	
Jean-Nicolas MASSON		X	
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE		X	Alain MIMEAU
Ludovic SOULARD		X	
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice 13

Présents 6

Votants 9

Secrétaire de séance : Valérie BRANDIN-BEGHIN

Monsieur Le Maire propose aux élus d'augmenter l'emplacement qu'occupe Madame JOLIE, rue du Rosey, près de la salle d'activité communale, tous les jeudis de 17h à 21h, où elle exerce son commerce ambulant de vente de pizza.

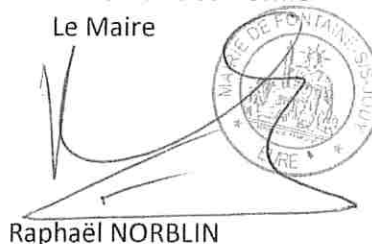
La redevance était fixée à 120 €/an depuis le 11 mai 2016, Monsieur le maire propose donc une quittance annuelle de 130 € à partir du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'appliquer ce nouveau tarif.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Raphaël NORBLIN